

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 36-196-1913 portant modification de celui du 29 décembre 1903 et déterminant les allocations à attribuer aux colonies, aux armuriers de la marine versés dans les troupes coloniales.

n° 36-196-1913

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 février 1913

Numéro JO  
n° 196 du 28/02/1913

Date du numéro  
28 février 1913

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 modifiant celui du 29 décembre 1903 sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies et déterminant les allocations de solde et indemnités diverses à attribuer, aux colonies, aux armuriers de la marine versés dans les troupes coloniales,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué selon sa forme et teneur, le décret susvisé du 30 décembre 1912, portant modification de celui du 29 décembre 1903 et déterminant les allocations à attribuer aux colonies, aux armuriers de la marine versés dans les troupes coloniales.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.